

## Financez le salaire de votre salarié FESTEur !

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES - ENTREPRISES < 50 SALARIÉS

### Vous :

- Vous êtes autonome sur la conception et le traçage des Actions de Formation En Situation de Travail (AFEST).
- Vous avez formé votre formateur AFEST aux techniques de réflexivité.  
Ou vous êtes accompagné par un formateur AFEST externe.
- Vous êtes prêt à développer vos formations sous modalité AFEST.

### Bonus AFEST<sup>+</sup> : Le financement du temps de formation de votre salarié Festeur

Vous pouvez activer ce financement qui permet d'indemniser le temps passé par votre salarié à se former en modalité AFEST. Ce sont les heures passées dans le cadre de l'Alternance de mises en situation de travail et séquences réflexives, Positionnement et Evaluation des acquis de l'apprenant.

Cette mesure incitative a vocation à soutenir la réalisation de vos projets d'AFEST. Elle s'inscrit dans la continuité de l'accompagnement à la construction des AFEST de l'offre clé en main AFESTtime.

### Financement accessible uniquement aux entreprises de moins de 50 salariés :

- Prise en charge sur la contribution légale, au titre du plan de développement des compétences, dans la limite des fonds disponibles.
- Financement du salaire du salarié-apprenant Festeur dans la double limite de 12 € par heure brut chargé et de 1 000 € par salarié et par an.
- Financement du salaire horaire du/des formateur(s) interne(s) dans la limite de 1000€/an et par parcours de formation en modalité AFEST.

Très opérationnelle, innovante et avec des résultats visibles immédiatement, l'AFEST est une action de formation encadrée par le code du travail.



#### Art. D. 6313-3-2.

La mise en œuvre d'une action de formation en situation de travail comprend :

- 1° L'analyse de l'activité de travail pour, le cas échéant, l'adapter à des fins pédagogiques ;
- 2° La désignation préalable d'un formateur pouvant exercer une fonction tutorale ;
- 3° La mise en place de phases réflexives, distinctes des mises en situation de travail et destinées à utiliser à des fins pédagogiques les enseignements tirés de la situation de travail, qui permettent d'observer et d'analyser les écarts entre les attendus, les réalisations et les acquis de chaque mise en situation afin de consolider et d'explicitier les apprentissages ;
- 4° Des évaluations spécifiques des acquis de la formation qui jalonnent ou concluent l'action.

## Demarches à entreprendre :

### EN AMONT DE L'ACTION SOUS MODALITÉ AFEST

L'ENTREPRISE :

- Fait valider son projet par son conseiller.
- Adresse sa demande de prise en charge à OCAPIAT.

### A L'ISSUE DE L'ACTION SOUS MODALITÉ AFEST

L'ENTREPRISE :

- Adresse le dossier de règlement à la direction d'OCAPIAT chargée de la gestion de ses dossiers formation.

## Justificatifs à fournir :

- **À l'engagement** : demande de prise en charge "Bonus AFEST<sup>+</sup>" et Synthèse Ingénierie, Protocole Individuel de Formation.
- **Au règlement** : certificat de réalisation.

Si votre Conseiller Entreprises est bien identifié, n'hésitez pas à le contacter directement.

Dans le cas où vous n'avez pas encore bénéficié de nos conseils :

Retrouvez ce contact depuis notre site sur [www.ocapiat.fr](http://www.ocapiat.fr) dans l'onglet : OCAPIAT – votre contact en région

À NOTER